



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 mars 2012 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le quorum.

2012-03-056  
5666

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2012-03-057  
5666

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 13 février et la session spéciale le 29 février 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2012-03-058  
5666

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 29 février 2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 4 005 m<sup>3</sup>, moyenne : 138 m<sup>3</sup>/jr  
Les Buissons : 11 210 m<sup>3</sup>, moyenne : 387 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : 01-02-2012 au 01-03-2012 0,7 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 14 et 28 février 2012  
Incendie : aucun  
Premiers répondants : 6 et 26 février 2012  
Formation : aucune





## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### - M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2012-03-059  
5667

### CORRESPONDANCE:

#### Reçue :

\* M. Frédéric Guay, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales -12-01-16- confirmation que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement 307-11 décrétant un emprunt de 503 328 \$ au village de Pointe-aux-Outardes.

\* M. Denis Fontaine, Commission de la représentation électorale du Québec -12-03-02- confirmation que le village de Pointe-aux-Outardes peut procéder à la reconduction de sa division en districts électoraux conformément aux dispositions des articles 40.1 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

#### Expédiée :

\* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-029 selon laquelle le conseil adopte le Règlement 310-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.

\* Mme Marie-Claude Léveillé, directrice adjointe, Polyvalente Serge-Bouchard -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-035 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don de 100 \$ pour le Gala Méritas 2012.

\* M. Jean-Yves Bouchard, Daniel Arbour & Associés -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-036 selon laquelle le conseil accepte l'offre de services d'assurances urbanisme-aménagement pour l'année 2012, au coût de 4 900 \$, plus taxes.

\* M. Marcel Perreault, directeur, Fourrière municipale Le Chapitou -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-038 selon laquelle le conseil autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente 2012 avec la fourrière municipale Le Chapitou.

\* M. Patrick Pelletier, Imagexpert -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-042 selon laquelle le conseil accepte l'offre d'Imagexpert concernant la programmation, l'ajout de nouvelles fonctions et la formation pour l'ajout de photos et de textes sur le site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût de 800 \$, plus taxes.

\* M. Jacques Drouin, directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale -12-02-14- envoi de la résolution numéro 2012-02-043 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

\* Mme Nicole Paquet, directrice, ministère de la Famille et des Aînés -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-044 selon laquelle le conseil autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente « Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés ».



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- \* M. Michel Bérubé, directeur de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-045 selon laquelle le conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- \* M. David Thériault, Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres inc. -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-046 selon laquelle le conseil mandate le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres, pour réaliser des travaux de relevé, description technique du lot et de la servitude à acquérir et la préparation de la demande à la CPTAQ, concernant le nouveau puits d'eau potable dans le secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 2 150 \$, plus taxes.
- \* M. Jean-Paul Le Guilicher, Club BC Manicouagan -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-048 selon laquelle le conseil permet au Club BC Manicouagan de pratiquer leur activité d'avions téléguidés sur la parcelle de terrain appartenant à la Scierie Abitibi Consolidated Inc. (Résolu) et selon certaines conditions.
- \* M. Marco Freitas, ingénieur, Dessau -12-02-15- envoi de la résolution numéro 2012-02-049 selon laquelle le conseil mandate la firme Dessau pour la préparation des plans et devis afin de réaliser des travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes, au coût de 174 000 \$, plus taxes.
- \* Mme Julie Tremblay, 165, rue Labrie -12-03-05- envoi de la résolution numéro 2012-02-052 selon laquelle le conseil accepte sa demande pour un usage conditionnel à la condition que les critères ou conditions applicables au remplacement d'un usage industriel autrefois pratiqué dans les zones 70-C et 60-A respectent les critères d'approbation prévus à l'article 4.8.3 du Règlement sur les usages conditionnels 298-2009.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2012-03-060  
5668

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 12-03-2012.

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Le conseiller Patric Frigon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 312-12 modifiant le Règlement concernant la réglementation du service d'aqueduc 202-94 afin d'intégrer les nouvelles exigences gouvernementales sur l'utilisation de l'eau potable.

AVIS DE  
MOTION

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**AVIS DE  
MOTION**

La conseillère Chantal de Verteuil donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure le Règlement numéro 313-12 modifiant le Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 2002-99 (238-98) afin d'intégrer les nouvelles exigences gouvernementales sur l'utilisation de l'eau potable.

Il est également résolu d'avoir une dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2012-03-61  
5669

**DEMANDE DE PAIEMENT #2 – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE SUR LA RUE DAVID**

**CONSIDÉRANT**

la demande de paiement #2 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc. pour les travaux effectués en date du 21 novembre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David;

**CONSIDÉRANT QUE**

le montant, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 33 800,78 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE**

M. Julien Camiré, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #2 de l'entrepreneur Les Carrières Bob-Son inc., pour les travaux terminés au 21 novembre 2011 concernant le remplacement de la fosse septique de la rue David. Le montant à payer avec une retenue de 5 % du coût des travaux est de 33 800,78 \$, taxes incluses.

2012-03-062  
5669

**DEMANDE DE PAIEMENT #1 – REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC DE L'ÉCOLE AU CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT**

la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour les travaux effectués en date du 15 décembre 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc de l'école au Centre des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE**

le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 49 633,69 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE**

M. Julien Camiré, ingénieur, Groupe-conseil TDA, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #1 de l'entrepreneur Entreprises R. & G. St-Laurent inc., pour les travaux terminés au 15 décembre 2011 concernant le remplacement de l'aqueduc de l'école au centre des loisirs. Le montant à payer, avec une retenue de 5 % du coût des travaux, est de 49 633,69 \$, taxes incluses.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**TOURNÉE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Équipe de Solidarité rurale du Québec effectue une tournée du Québec rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre régionale aura lieu à Baie-Trinité, le 14 mars 2012, à 19 h afin de partager sur le document de consultation sur l'avenir du monde rural et le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire à participer à la rencontre de l'Équipe de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu à Baie-Trinité, le 14 mars, à 19 h.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-064  
5670

**SOUPER ANNUEL – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un souper annuel pour aider à son financement;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important qu'il y ait des représentants de la municipalité présents à ce souper bénéfique.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser MM André Lepage, Patric Frigon, Julien Normand et Mme Isabelle Imbeault à assister au souper bénéfique du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 28 avril prochain, au coût de 375 \$, au Manoir de Baie-Comeau.

2012-03-065  
5670

**FORMATION – JOIE DE VIVRE ET ENTRAIDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisir, à s'inscrire à la formation « Joie de vivre et entraide en milieu communautaire » du Centre de bénévolat de Manicouagan, qui aura lieu le 16 avril prochain, au coût de 5 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-03-066  
5670

**POLYVALENTE DES BAIES – GALA MÉRITAS 2012**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2012-03-067  
5670

**FORMATION – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE PROGRAMME « ICI ON RECYCLE »**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage et Mme Chantal de Verteuil, à assister à la formation concernant la gestion des matières résiduelles et le programme Ici on recycle!, du Conseil régional de l'environnement de



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



la Côte-Nord en partenariat avec Recyc-Québec et en collaboration avec la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka et la SADC Manicouagan, qui aura lieu le 16 mars prochain, à Baie-Comeau.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2012-03-068  
5671

**PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138**

**CONSIDÉRANT QUE** la route 138, direction est jusqu'à Sept-Îles, fait déjà partie du Réseau routier national;

**CONSIDÉRANT QU'** un tel statut lui confère les critères la rendant éligible à l'aide financière provenant du gouvernement du Canada pour sa construction et sa réfection, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT QU'** au moins à deux reprises, soit en 2005 et en 2011, la Conférence régionale des élus de la Côte-nord (CRECN) a demandé au gouvernement du Québec de faire le nécessaire auprès du gouvernement du Canada pour que la section de la route 138, à l'Est de Sept-Îles, soit jusqu'à son extrémité construite jusqu'à Natashquan soit aussi reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de la DRECQ n'ont pas été retenues par le gouvernement du Québec pour des raisons qui ne lui ont pas été précisées;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts importants que doit financer le gouvernement du Québec pour l'entretien, la réfection et la mise à niveau de ce tronçon de la route 138 sur une distance d'environ 400 km;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Plan Nord, le gouvernement du Québec a annoncé les travaux visant à prolonger la route 138, en direction est jusqu'à Blanc-Sablon, projet estimé à 250 millions \$;

**CONSIDÉRANT QU'** une partie de ces travaux est présentement en cours de réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon est une priorité retenue unanimement par tous les membres de la CRECN;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de la route 138 permettrait de désenclaver les municipalités de l'Est de la Côte-Nord, ce qui permettrait à la population concernée un accès à l'ensemble du réseau routier canadien, ainsi que le libre mouvement des personnes et des biens à un coût raisonnable, de même qu'il permettrait un accès aux soins de santé dispensés dans les centres hospitaliers régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon permettrait l'accès au territoire de la Côte-Nord et à l'ensemble du réseau routier pan-canadien à la population de Terre-Neuve et du Labrador, soit une population d'environ 500 000 personnes, en plus de représenter un produit d'appel important pour les milliers de touristes qui visitent cette partie du Canada;



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### CONSIDÉRANT

l'ensemble des autres motifs et considérations retenus par le gouvernement du Québec, tel qu'annoncé dans sa décision de procéder au prolongement de la route 138;

### CONSIDÉRANT QUE

la désignation de la route 138 entre Sept-Îles et Blanc-Sablon comme faisant partie du Réseau routier national allègerait de façon importante le fardeau financier imposé au gouvernement du Québec pour le financement de ces importants travaux, en plus qu'elle permettrait d'accélérer les échéanciers prévus pour leur réalisation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité,

### QUE

le Village de Pointe-aux-Outardes demande au gouvernement du Québec de faire le nécessaire, afin que la route 138, à l'Est de Sept-Îles, autant sur le parcours déjà construit que sur celui faisant l'objet du projet de son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon, soit reconnue comme faisant partie du Réseau routier national;

### QUE

copie de la présente résolution soit acheminée au ministre fédéral des Transports, l'Honorable Denis Lebel, afin qu'il puisse être informé de la démarche du Village de Pointe-aux-Outardes, accompagnée d'une lettre du Maire;

### QUE

copie de cette résolution soit acheminée à :

- La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord;
- M. Jonathan Genest-Jourdain, député de Manicouagan;
- Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis;
- M. Serge Simard, ministre délégué au Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la Côte-Nord;
- M. Clément Gignac, ministre des Ressource naturelles et de la Faune;
- M. Pierre Moreau, ministre des Transports;
- Aux maires et mairesses de toutes les municipalités de la Côte-Nord.

2012-03-069  
5672

### RESERVATION CHAPITEAUX – FÊTE NATIONALE À POINTE-AUX-OUTARDES

### CONSIDÉRANT QUE

pour la journée familiale, dans le cadre de la fête nationale 2012, la municipalité désire louer un chapiteau et 3 jeux gonflables auprès de la compagnie Les Chapiteaux Roy inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à la location d'un chapiteau et de 3 jeux gonflables, dans le cadre de la fête nationale 2012, à Pointe-aux-Outardes, auprès de la compagnie Les Chapiteaux Roy inc. et ce, au coût de 3 300 \$, plus taxes.

Il est également résolu de faire un chèque de 1650 \$, plus taxes, pour la réservation et le reste du montant sera payé à la livraison, soit le 24 juin 2012.

2012-03-070  
5672

### FEUILLET PAROISSIAL – IMPRIMERIE LIMOLOU INC.

### CONSIDÉRANT

la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



feuilleton paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'espace publicitaire accordé est de 166,71 \$, taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuilleton paroissial au montant de 166,71 \$, taxes incluses.

2012-03-071  
5673

**RENDEZ-VOUS RÉGIONAL DE LA GRANDE ENTREPRISE**

**CONSIDÉRANT**

l'invitation de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord à la deuxième édition du Rendez-vous régional de la grande entreprise qui se tiendra à Sept-Îles, les 12 et 13 avril 2012;

**CONSIDÉRANT QUE**

c'est une occasion privilégiée de réunir les représentants de la grande entreprise et les leaders politiques et économiques de la Côte-Nord, afin de favoriser la maximisation des retombées économiques sur la Côte-Nord.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à participer à la deuxième édition du Rendez-vous régional de la grande entreprise qui se tiendra à Sept-Îles, les 12 et 13 avril 2012.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-072  
5673

**FORUM DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT**

l'invitation de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord au premier Forum des élus de la Côte-Nord qui se tiendra à Baie-Comeau, les 6 et 7 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette rencontre vise à réunir l'ensemble des maires, mairesses, chefs et préfets, les présidents des commissions scolaires et les députés de la Côte-Nord à travers une série de conférences, d'ateliers et de discussions.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à participer au premier Forum des élus de la Côte-Nord qui aura lieu à Baie-Comeau, les 6 et 7 juin 2012.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

2012-03-073  
5673

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012**

**CONSIDÉRANT QUE**

la fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE**

la fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### CONSIDÉRANT QUE

la population de la municipalité de Pointe-aux-Outardes souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

### CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la fête nationale du Québec;

### CONSIDÉRANT QUE

la programmation locale de la fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Il est également résolu de mandater Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisirs, à présenter une demande d'aide financière auprès du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, dans le cadre de la fête nationale à Pointe-aux-Outardes.

2012-03-074  
5674

### PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE PROJETÉE DE MANICOUAGAN

### CONSIDÉRANT QUE

le MDDEP, de concert avec le ministère de Pêches et Océans Canada et des intervenants régionaux, envisagent de constituer une réserve aquatique projetée sur le territoire de la MRC de Manicouagan ;

### CONSIDÉRANT QUE

ladite réserve aquatique projetée touche le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

### CONSIDÉRANT QUE

ladite réserve aquatique projetée, s'étend aussi sur le territoire marin des municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes, de Pointe-Lebel, de la communauté innue de Pessamit et du Territoire non organisé (TNO) aquatique de la MRC de Manicouagan;

### CONSIDÉRANT QUE

le conseil des Innus de Pessamit et les municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes, de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel ont adopté en 2009 des résolutions donnant leur accord à la mise en place d'un statut de protection pour le territoire concerné par la réserve aquatique projetée;

### CONSIDÉRANT QUE

les caractéristiques du territoire concerné par la réserve aquatique projetée représentent un intérêt particulier pour la communauté régionale sur les plans

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CONSIDÉRANT QUE** écologique, pédagogique et touristique ; les activités interdites sur le territoire de la réserve aquatique projetée ne représentent pas un frein majeur au développement récréotouristique, mais il représente un pilier socioéconomique important pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet propose un mode de gestion avec les partenaires du milieu et la création d'un mécanisme d'harmonisation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes :

- Appuie la mise en place d'une réserve aquatique projetée dans le secteur de la péninsule Manicouagan ;
- Signifie son intérêt à contribuer au processus menant à sa mise en place.

2012-03-075  
5675

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'entrée en vigueur de la loi numéro 112, intitulée « Loi sur la sécurité incendie », la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a collaboré avec la MRC de Manicouagan à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique a adressé à la MRC un avis recommandant d'établir un schéma de couverture de risques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002 pour l'ensemble des territoires;

**CONSIDÉRANT QU'** un délai supplémentaire a été accordé à la MRC et fixé au 1<sup>er</sup> mars 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a soumis le document à la population aux fins de consultation publique le 6 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC, le comité technique et le ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit soumettre ledit projet de schéma au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 137 de la « Loi sur la sécurité incendie »;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 20 de la « Loi sur la sécurité incendie », le projet de schéma doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

- QUE** le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan;
- QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan et au ministre de la Sécurité publique.

**2012-03-076  
5676**

**CONGRÈS 2012 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX  
DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès 2012 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 6, 7 et 8 juin 2012, à Québec, au coût de 450 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

**2012-03-077  
5676**

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS DE LA CÔTE-  
NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'invitation de la Sûreté du Québec au Forum régional des élus de la Côte-Nord se tiendra à Baie-Comeau, les 2 et 3 mai 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre se veut une opportunité d'échanger sur des préoccupations communes telles : les mesures d'urgence, le récréotouristique, les stupéfiants et les informations quant aux réalités régionales et locales qui sont vécues afin de permettre d'avoir une compréhension commune des enjeux de sécurité publique de notre région.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage et Mme Chantal de Verteuil à participer au Forum des élus de la Côte-Nord de la Sûreté du Québec qui aura lieu à Baie-Comeau, les 2 et 3 mai 2012, au coût de 100 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre.

**2012-03-078  
5676**

**FORMATION – GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation « La gestion des lacs et des cours d'eau » de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 12 et 13 avril 2012, à Sainte-Marie-de-Beauce.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

**2012-03-079  
5676**

**SOUTIEN FINANCIER – LES SEMENCES ÉLITE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Village de Pointe-aux-Outardes désire

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



continuer de soutenir l'organisme à but non lucratif « Les Semences Élite du Québec » dans son plan de développement;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette aide permet le maintien et la création d'emplois, l'amélioration des équipements et des serres, la maximisation du potentiel de développement du site;

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité est déjà partenaire dans cet organisme à but non lucratif.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le Village de Pointe-aux-Outardes remette sa contribution de 25 000 \$, pour la quatrième année consécutive, aux Semences Élite du Québec pour :

- compléter leur plan de redressement financier,
- réinvestir afin d'améliorer ses équipements et du même souffle, sa productivité,
- investir dans les serres pour améliorer la production de mini tubercules pour ses besoins et pour les différents marchés d'exportation,
- maximiser le potentiel de développement du site,
- maintenir et créer des emplois.

Tel que convenu dans le protocole d'entente qui a été signé, en 2009, avec les Semences Élite du Québec.

Il est également résolu de prendre, cette année, un montant de 25 000 \$ dans le Fonds Touloustouc pour le remettre aux Semences Élite du Québec.

2012-03-080  
5677

**REMBOURSEMENT - LOCATION IPHONE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le maire est appelé à assister à diverses rencontres et comités pour représenter la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**

le maire a procédé à la location d'un Iphone afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité, les ministères ou pour des situations d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE**

le coût de location du Iphone est de 58 \$ par mois, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à la majorité, que la Municipalité rembourse à M. André Lepage, maire, un montant de 58 \$ par mois, plus taxes, pour la location de son Iphone, afin d'être rejoint en tout temps par la municipalité.

La conseillère Isabelle Imbeault inscrit sa dissidence.

2012-03-081  
5677

**FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE 38, RUE BILODEAU**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de fixer au 10 avril 2012, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-01, dont la propriété est situé au 38, rue Bilodeau.

2012-03-082  
5677

**ENTRETIEN DU PONT COUVERT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE**

les culées du Pont Émile-Lapointe sont sous la responsabilité du ministère des





Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT QU'** Transports du Québec;  
une demande d'inspection de la charpente  
et du pont couvert a été demandée par la  
municipalité en avril 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les accès au pont couvert sont de plus en  
plus profonds.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal de  
Verteuil, et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transport  
du Québec de faire les vérifications et les corrections nécessaires pour  
améliorer les accès au pont couvert Émile-Lapointe.

2012-03-083  
5678

**ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT** l'aménagement d'une aire multi-usages à  
l'entrée de la municipalité de Pointe-aux-  
Outardes;

**CONSIDÉRANT QU'** un stationnement a été aménagé et qu'on  
peut y accéder par le chemin Principal qui  
est sous la responsabilité du ministère des  
Transports du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et  
résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports du  
Québec d'installer la signalisation et l'éclairage adéquats pour cet  
aménagement.

2012-03-084  
5678

**CERTIFICAT D'AUTORISATION – MESURES COMPENSATOIRES**

**CONSIDÉRANT** l'avis d'infraction reçu du Ministère du  
développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs pour avoir exécuté des travaux  
dans un marécage sans avoir obtenu au  
préalable un certificat d'autorisation du  
ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre nous demande soit la  
restauration des milieux humides détruits,  
soit la compensation des milieux humides  
détruits;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre nous demande de lui soumettre  
les mesures compensatoires envisagées et  
d'avoir un certificat d'autorisation pour  
l'aménagement du terrain concerné d'ici le  
printemps 2012.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et  
résolu à l'unanimité, de mandater Mme Dania Hovington, directrice  
générale et secrétaire-trésorière, ou M. Maxime Whissell, inspecteur en  
bâtiment et superviseur des travaux publics, pour déposer une demande  
d'autorisation après du ministère du Développement durable de  
l'Environnement et des Parcs pour l'aménagement du terrain situé à  
l'entrée de la municipalité et afin de confirmer l'intention de la municipalité  
de procéder à l'acquisition et la caractérisation d'un terrain comportant  
des milieux humides similaires aux milieux humides détruits. Il est  
également résolu de faire le paiement de 538 \$ pour les frais exigibles  
lors du dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministre.

2012-03-085  
5678

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à  
l'unanimité, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant  
pour la période du 13 mars au 9 mai 2012.